

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le Conseil Municipal de Mornant est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a modifié les conditions de présentation du DOB qui doit faire désormais l'objet d'un rapport comportant des informations sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et doit être mise en ligne pour la population.

Le présent document abordera successivement :

- ❖ Le contexte socio-économique international et national,
- ❖ Une analyse de l'évolution des besoins de la commune
- ❖ L'analyse de la situation financière et fiscale de la commune
- ❖ L'analyse de l'endettement,
- ❖ Les éléments de perspectives 2021/2023 ainsi que les grands projets d'investissement.

1- UNE ANNEE MARQUEE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19

L'ECONOMIE MONDIALE FACE A LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % au T2 et + 12,5 % en zone euro après -11,7 % au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au S1 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au S2.

ZONE EURO : CRISE SANITAIRE INEDITE ET ACTIVITE EN DENTS DE SCIE

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % au T2 à + 12,7 % au T3 (-4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au T4, la 2^{ème} vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020. Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

ZONE EURO : SOUTIEN MASSIF DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020 qui s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre. De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé un programme initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli ses conditions. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

FRANCE : L'ECONOMIE A L'EPREUVE DE L'EPIDEMIE DE LA COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel. L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

Tableau 1 - Estimation puis prévision des pertes d'activité économique en 2020

	en %				
	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Troisième trimestre 2020	Quatrième trimestre 2020	2020
évolution	-5,9	-13,8	18,7	-4,4	-9,1
perte d'activité	-5,9	-18,9	-3,7	-8,0	

Lecture : au quatrième trimestre, la perte d'activité par rapport au niveau d'avant-crise est estimée à -8 % ; soit une chute du PIB d'environ -4 ½ % par rapport au troisième trimestre, après un rebond de 18,7 % au troisième.

Note : la perte d'activité économique d'un mois ou trimestre donné est mesurée par rapport au quatrième trimestre 2019. En revanche, la variation de PIB un trimestre donné est, par définition, calculée à partir du niveau d'activité du trimestre précédent.

Source : Calculs Insee à partir de sources diverses

FRANCE : DE LOURDES CONSEQUENCES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000. Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se

détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

FRANCE : D'IMPORTANTES SOUTIENS ECONOMIQUES FINANCES PAR EMPRUNT

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

FRANCE : UNE INFLATION DURABLEMENT FAIBLE

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination. Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au S1, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$/b en 2021 puis 62\$/b en 2022. Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

FRANCE : NIVEAU RECORD DES DEMANDES DE CREDITS DE TRESORERIE DES ENTREPRISES

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le

coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € soit une hausse de 12,6 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs. Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables

FRANCE : UN IMPACT DURABLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Concernant les collectivités territoriales, le rapport Cazeneuve, député chargé d'une évaluation de l'impact de la crise COVID-19 sur les finances locales, prévoit des pertes nettes de recettes toutes collectivités confondues de 6 milliards d'euros, montant actualisé lors du vote du Projet de Loi de Finances Rectificatives n° 4. Le rapport, daté de septembre 2020, précise qu'il est très difficile d'anticiper les chiffres, compte tenu des nombreuses incertitudes sur le comportement des acteurs économiques et des ménages, sur les effets du plan de relance et surtout sur l'évolution de la crise sanitaire, loin d'être terminée.

Parmi les mesures d'urgence adoptées en faveur des collectivités locales figurant dans les plans de relance, notons :

- l'aide à l'investissement avec l'augmentation dès 2020 d'un milliard d'euros de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ,
- une garantie des ressources fiscales pour le bloc communal (communes et intercommunalités),
- un accord de méthode avec les Régions, pour en faire les chefs de file de la relance économique au niveau territorial.

Le PLF 2021 prévoit notamment les dispositions suivantes :

- le maintien des dotations de l'État au niveau de celui de 2020, avec une Dotation Globale de Fonctionnement, principale composante de l'enveloppe, quasiment stable,
- une augmentation des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale notamment),
- une stabilité des dotations de soutien en faveur de l'investissement local,
- la compensation à l'euro/ l'euro de la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation en 2021. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne devrait payer de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- le transfert au profit de la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les phénomènes de sur-et-sous compensation,
- l'automatisation et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021, et devrait accélérer le versement du fonds. La mise en œuvre de la réforme sera précisée par décret.

- A partir de 2021, mise en place à titre expérimental du compte financier unique (CFU) fusionnant le compte administratif et le compte de gestion, mais avec nécessité de passer du plan comptable M14 au plan comptable M57. Les communes peuvent se porter volontaires.

LES IMPACTS DIRECTS DE LA COVID-19 SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Les effets de la Covid-19 sont visibles sur la Capacité d'auto-financement 2020 qui se situe à un peu moins d'un million d'euros alors qu'elle avait dépassé 1 300 000 € en 2019 et même 1 500 000 € en 2018.

En dépenses, un peu plus de 100 000 € d'étalement de charges par an pendant trois ont été votés lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2020. Cela constitue une charge importante, tout en atténuant l'impact des dépenses imprévues du Covid sur l'année 2020 .

En recettes, des diminutions sont constatées surtout sur la participation des familles pour la restauration scolaire et le périscolaire (-200 000 €).

Fort de ce constat, il sera nécessaire, sur le budget 2021, de prévoir un montant de dépenses, à ce jour imprévisibles, pour la Covid-19.

Les lois de finances 2020 et 2021 prévoient une clause de sauvegarde pour les communes qui ont perdu ou perdront des recettes fiscales. Mornant n'est pas concernée.

2 – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA COMMUNE

Evolution de la population

La commune a évolué en population depuis 2014 de 9,3 %.

Il faut préciser que les références démographiques prises en compte par l'Etat correspondent à la population de 3 ans avant (la population INSEE 2021 est celle constatée en 2018).

Le recensement exhaustif des communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les 5 ans. A Mornant, le dernier a été organisé en 2020.

réf 1/1/2011	réf 1/1/2012	réf 1/1/2013	réf 1/1/2014	réf 1/1/2015	réf 1/1/2016	réf 1/1/2017	réf 1/1/2018
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
5686	5728	5745	5762	5775	5924	6082	6219

Evolution des effectifs scolaires

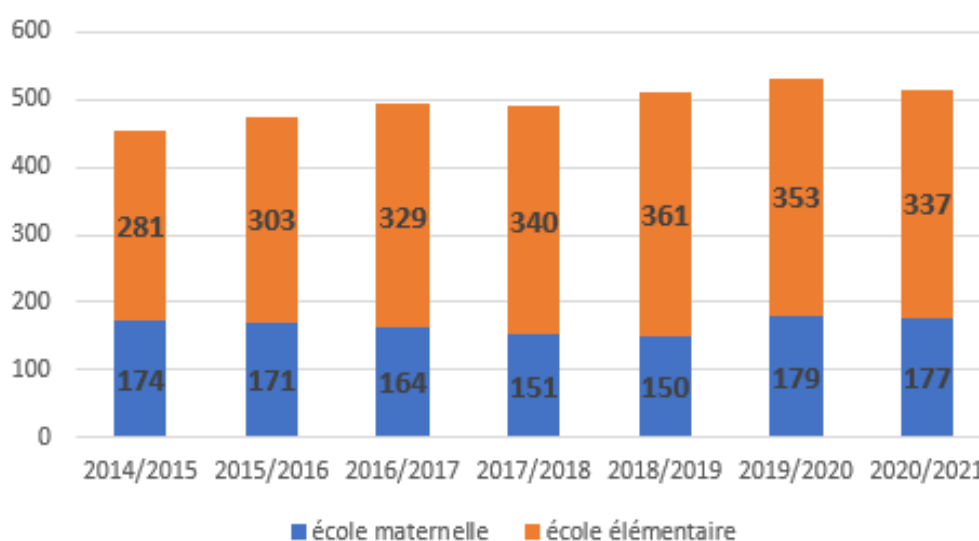
Le nombre d'enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Petit Prince a augmenté régulièrement de 2014 à 2018, entraînant une ouverture de classe trois années successives avant de se stabiliser.

Pour ce qui concerne l'école maternelle, le nombre de classe est resté constant à 6 jusqu'à cette année scolaire 2020/2021 où est intervenue une ouverture de classe.

ÉCOLES PUBLIQUES								
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
nombre d'enfants à l'école maternelle	165	174	171	164	151	150	179	177
nombre d'enfants à l'école primaire	295	281	303	329	340	361	353	337
total	460	455	474	493	491	511	532	514
nombre de classes en maternelle	6	6	6	6	6	6	6	7
nombre de classes en primaire	12	12	12	13	14	15	15	15

+ 60 élèves en 7 années scolaires, soit + 13,2 %

ÉVOLUTION ÉLÈVES ÉCOLE DU PETIT PRINCE



Évolution de l'activité restauration scolaire

Le nombre de repas préparés par la cuisine communale a connu une baisse lorsque deux communes extérieures n'ont pas renouvelé la convention de fourniture de repas et lorsque le conseil d'école a décidé de repasser de 4,5 jours d'école par semaine à 4 jours.

L'année 2020 a connu le premier confinement pendant lequel seuls les enfants des soignants étaient présents en classe. En période normale, 833 repas sont préparés par jour en moyenne : 375 pour l'école du petit prince, 160 pour St Thomas d'Aquin, 275 pour d'autres communes, 23 pour du personnel municipal ou enseignant.

RESTAURATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
nombre de repas fournis (tout compris)	95 630	98 756	104 500	108 500	102 932	101 204	77 073



Le coût réel d'un repas est de 10,50 € (achat matières premières, personnel cuisine et cantine, personnel périscolaire sur l'interruption médiane) et la participation financière des familles s'échelonne entre 1,45 € et 5,16 € par repas pour les enfants mornantais (6,26 € pour les enfants non mornantais).

RESTAURATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
coût alimentaire par repas (€)	1,49	1,61	1,63	1,66	1,68	1,77	1,78

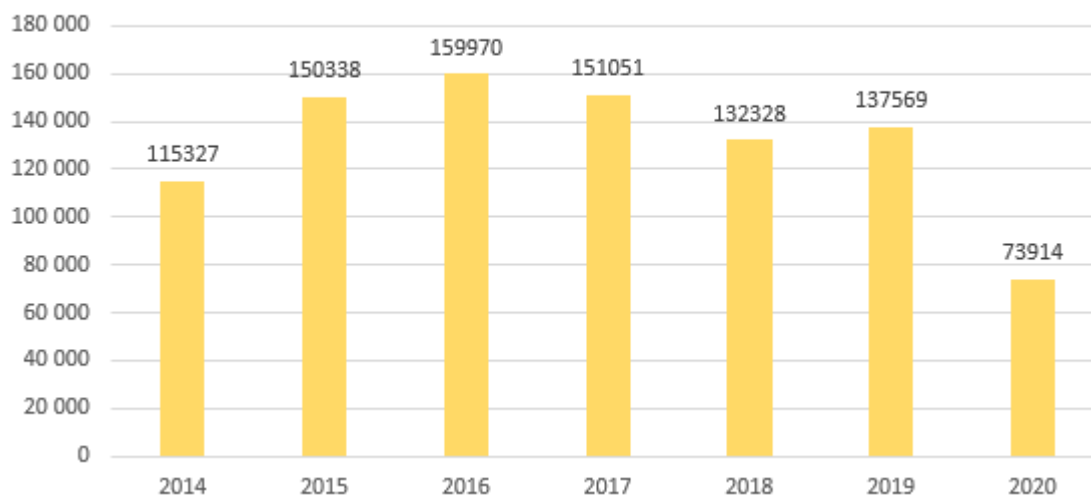
Evolution de l'activité périscolaire

La fréquentation du périscolaire a été marquée par une hausse après la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée de septembre 2014, puis une baisse après la décision prise par le conseil d'école de revenir à 4 jours d'école à compter de la rentrée de septembre 2017.

Elle est maintenant stabilisée autour de 135 000 heures par année scolaire.

PERISCOLAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 CAF
nombre d'heures périscolaires	115 327	150 338	159 970	151 051	132 328	137 569	135 509
							réel COVID=> 73 914

nombre d'heures périscolaire



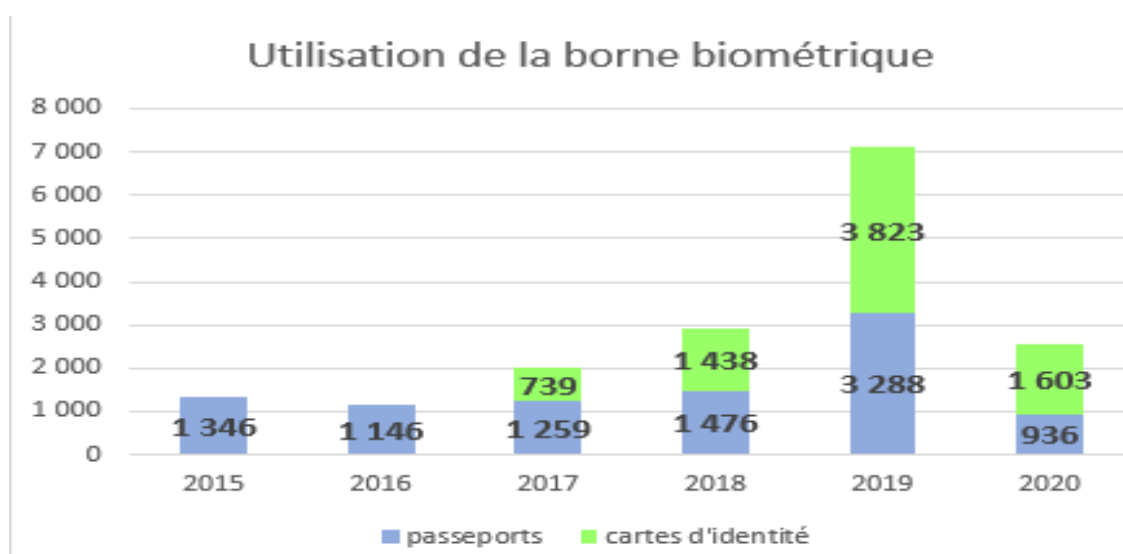
En 2020, la CAF a très heureusement acquitté ses aides contractuelles sans tenir compte de la chute de fréquentation du périscolaire due au confinement.

Evolution des missions de l'accueil de la mairie

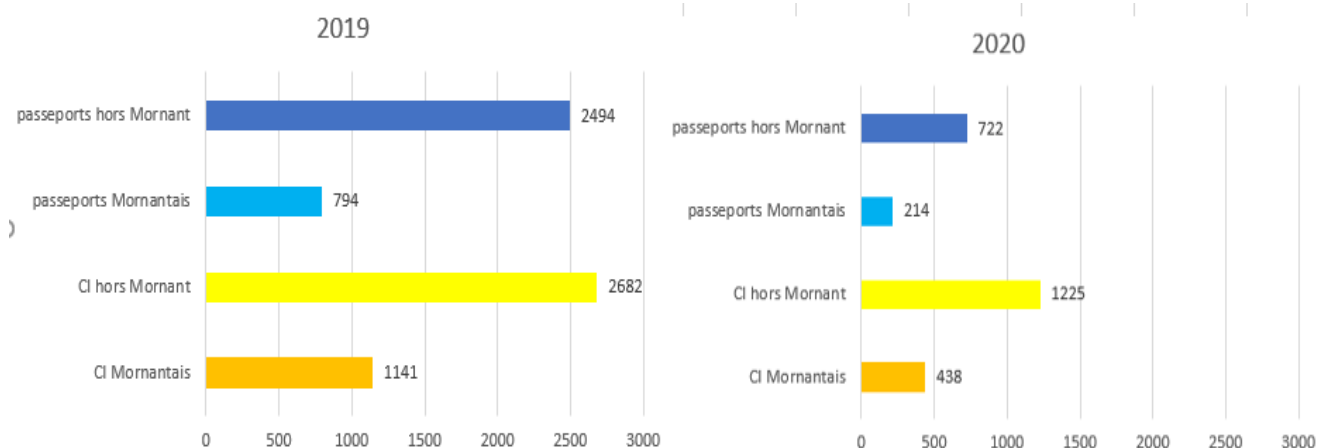
Les missions du service d'accueil/état civil sont multiples et particulièrement polyvalentes.

L'activité état civil, notamment concernant les titres d'identité, absorbe beaucoup d'heures humaines. Les demandes et remise des passeports ont été complétées, depuis le 21 mars 2017, par les demandes de cartes d'identité.

UTILISATION DE LA BORNE BIOMETRIQUE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
pour les passeports	1 346	1 146	1 259	1 476	3 288	936
pour les cartes d'identité			739	1 438	3 823	1 603
pour mémoire : CI sans la borne biométrique	306	323				



Les demandes de titres sécurisés ne concernent pas seulement des usagers mornantais. Elles se répartissent comme suit :



NB : L'Etat ne verse que 12 130 € par an pour cette décentralisation. Il faut compter 20 à 25 mn de temps humain par dossier.

L'accueil gère en plus de l'accueil physique et téléphonique,

- L'état civil : 482 demandes d'actes, 31 livrets de famille, 47 avis de naissance, 32 reconnaissances de paternité, 9 mariages, 63 mentions en marge, 2 parrainages civils, 80 recensements militaires, 31 PACS (en charge des mairies depuis le 1er novembre 2017)
- Le cimetière 63 fermetures de cercueil, 30 autorisations d'inhumer, 16 autorisations de crémation, 44 transcriptions de décès
- Les élections élections municipales en 2020
A venir pour 2021 les élections départementales et régionales
- Le recensement qui a eu lieu en 2020

Evolution des missions de gestion budgétaire et financière

ACTIVITES DU SERVICE FINANCES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
mandats	2 195	1 989	2 005	2 132	2 165	1 734
titres	600	477	554	591	617	525

Evolution des missions du service technique

20 hectares communaux sont entretenus par le service des espaces verts

Avec la mise en place d'un « service commun », 16.7 hectares d'espaces publics intercommunaux sont désormais entretenus par le service des espaces verts de Mornant dont

- 1.5 hectares piscine
- 11.5 hectares site de la Madone
- 0.11 hectares centre culturel
- 0.1 hectares abords du siège de la COPAMO
- 3.5 hectares clos Fournereau

La surface des bâtiments communaux à nettoyer et à entretenir s'élève à 13 600 m²

Evolution des missions du service « vie associative »

La commune compte plus d'une centaine d'associations, auxquelles elle apporte de l'aide financière ou de l'aide logistique.
Cette année 2020 a marqué une pose dans l'effervescence habituelle des activités associatives.

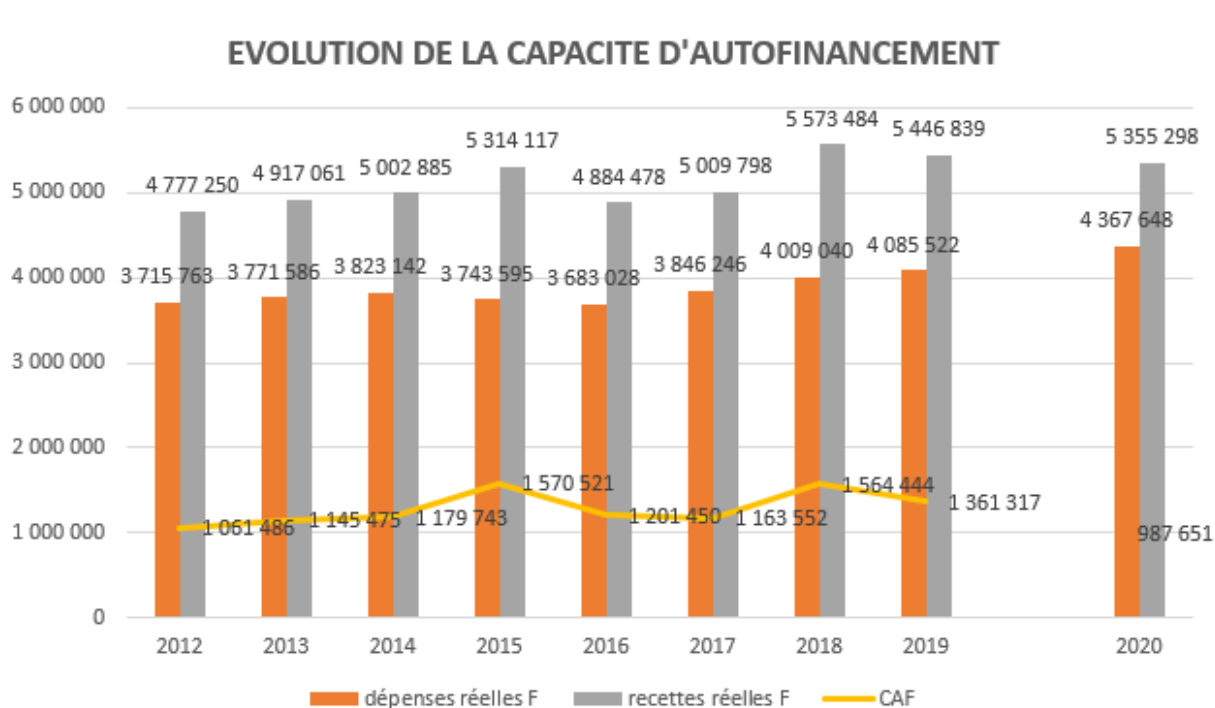
Et la liste de ces exemples n'est exhaustive

3 – ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Préambule : le présent rapport d'orientation budgétaire est établi en fonction des éléments connus à **la date du 16 janvier 2021**.

Certains chiffres sont donc susceptibles de modifications d'ici au vote du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021. Au jour de l'envoi du document la clôture des comptes 2020 n'est pas encore terminée avec la trésorerie.

A. Les équilibres financiers du budget principal :



B. L'endettement

Structure de la dette

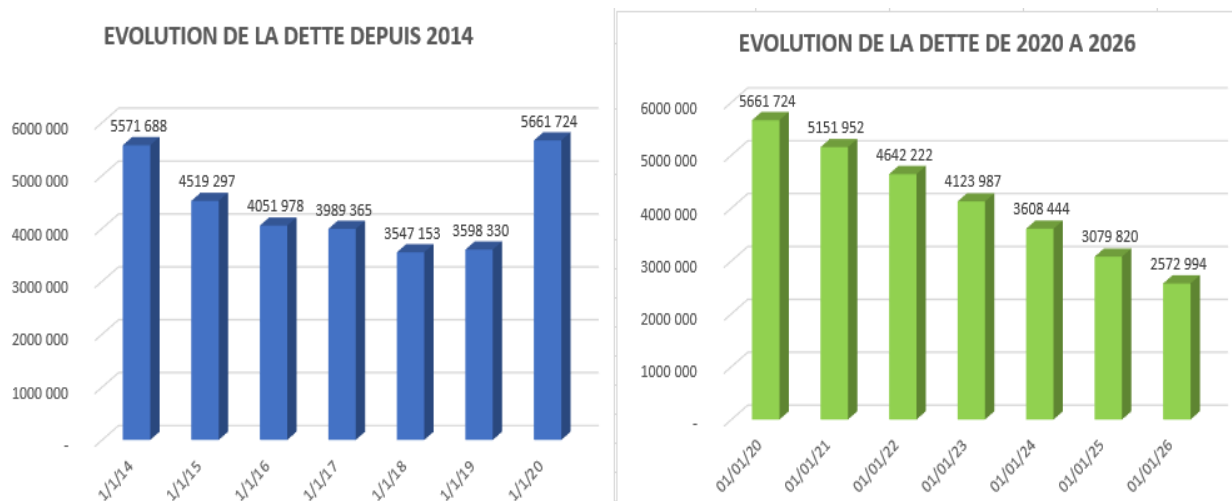
La Commune de Mornant dispose de 17 emprunts répartis comme suit :

- 13 à taux fixe,
- 4 à taux variable.

Mornant n'a aucun emprunt à risque. L'ensemble des emprunts est classifié A selon la grille GISSLER

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2020 à 5 151 952 €

Evolution de l'encours de la dette



Durant le mandat 2014/2020, 3 400 000 € ont été empruntés (400 000 € en 2015, 500 000 € en 2017, 500 000 € en 2018 et 2 000 000 € en 2019).

L'endettement au 1^{er} janvier 2021 se situe à 5 151 952 € qui représente 828 € par habitant (pour 980 € par habitant au 1^{er} janvier 2014).

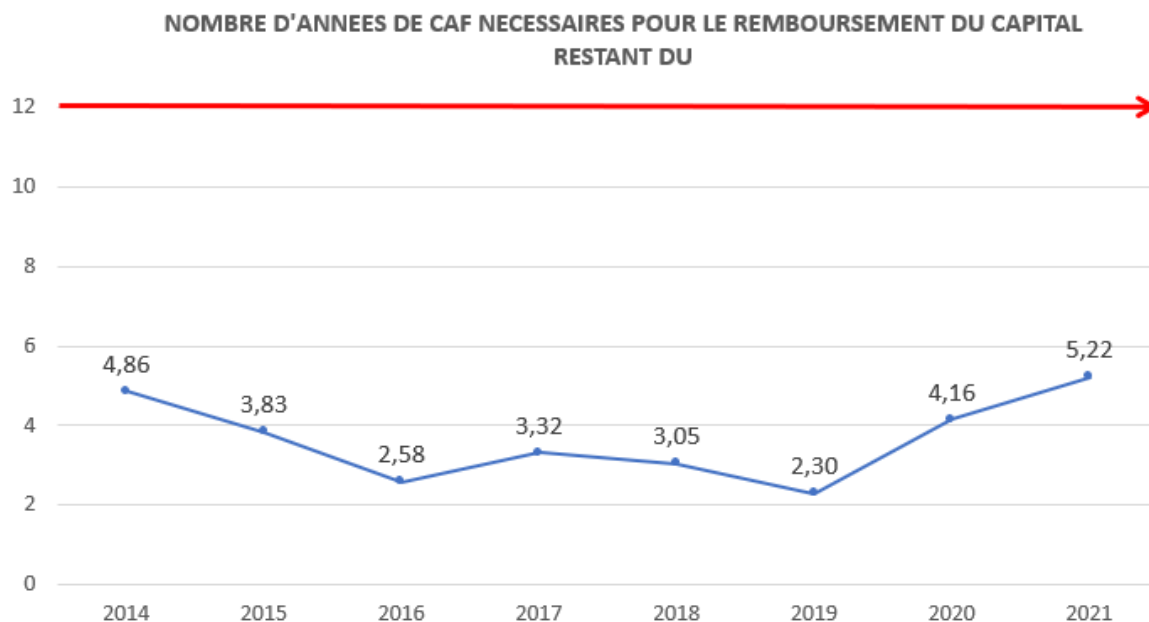
A noter qu'un emprunt a pris fin en 2020 et qu'un emprunt prendra fin en 2021.

Annuité de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2021	601 920.01 €	92 190.45 €	509 729.56 €
2022	599 339.39 €	81 104.61 €	518 234.78 €
2023	585 148.44 €	69 604.76 €	515 543.68 €
2024	587 219.90 €	58 595.74 €	528 624.16 €
2025	553 930.56 €	47 104.64 €	506 825.92 €
2026	505 627.88 €	35 280.06 €	470 347.82 €

Pour ne pas alourdir la dette globale, il conviendrait de ne contracter plus de 3 000 000 € d'emprunts nouveaux au cours du mandat 2020/2026.

Tout en précisant que la commune garde une forte marge de manœuvre vis-à-vis des banques car le nombre d'années de CAF pour le remboursement de la dette reste très bas.



Pour 2021, un emprunt sera inscrit : Il ne devrait servir qu'à l'équilibre du budget en attendant de pouvoir inscrire les subventions que nous avons sollicitées et que nous solliciterons, au fur et à mesure qu'elles seront notifiées.

4 – LES ORIENTATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNE

En cette première année de mandat, il est important d'établir des objectifs financiers qui serviront de fil rouge dans l'élaboration des orientations budgétaires des 6 prochaines années.

- ❖ Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- ❖ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de service public comparable voire supérieure pour répondre aux attentes de la population (charges à caractère général, charges de personnel)
- ❖ Maintenir un niveau d'investissement suffisant pour assurer la bonne conservation du patrimoine communal,
- ❖ Réaliser les projets d'envergure annoncés au plan de mandat en établissant un programme pluriannuel d'investissement,
- ❖ Maîtriser la masse salariale et moderniser les outils de travail opérationnels,
- ❖ Mutualiser des procédures et des services avec la COPAMO ou avec d'autres communes.

- ❖ Anticiper et garder une bonne agilité pour assumer en toutes circonstances les conséquences de la crise Covid, qu'elles concernent le fonctionnement interne de la mairie ou les actions nécessaires à l'aide, la protection et la solidarité envers la population la plus vulnérable.
- ❖ Contribuer à limiter les conséquences économiques et sociales de la crise Covid endurées par la population Mornantaise.

1^{ère} PARTIE - FONCTIONNEMENT

I- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A - Les équilibres financiers du budget principal

Les taux d'imposition

Cette année encore, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau.

TAUX VOTES	De 2004 à 2020
Taxe d'habitation	18,11 %
Taxe foncière sur le bâti	20,34 %
Taxe foncière sur le non bâti	67,62 %

La commune a voté plusieurs abattements facultatifs : pour charges de famille (15% au lieu de 10% ou 1 ou 2 personnes à charge et 20% au lieu de 15% à partir de 3 personnes à charges, ainsi qu'un abattement spécial de 10% pour personnes handicapées ou invalides

La fiscalité directe

L'évaluation du produit 2021 n'est pas connu à ce jour.

Compte-tenu du mécanisme de revalorisation automatique basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée, cette recette augmente régulièrement. Un montant de 3 133 000 € sera inscrit pour 2021 (+2%)

2016	2017	2018	2019	2020
2 676 173,00	2 782 455,00	2 882 623,00	2 990 352,00	3 071 811,00

Au sujet de la taxe d'habitation, l'Etat compense à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation dont ont déjà bénéficié une partie de la population et qui va se poursuivre jusqu'en 2023.

Mornant abonde au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC)

2016	2017	2018	2019	2020
0,00	18 000,00	27 923,00	29 427,00	26 438,00

26 500 € seront inscrits au budget 2021.

La fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent de la Taxe additionnelle sur les droits de mutation :

2016	2017	2018	2019	2020
256 802,00	250 554,00	303 967,00	277 588,00	276 076,00

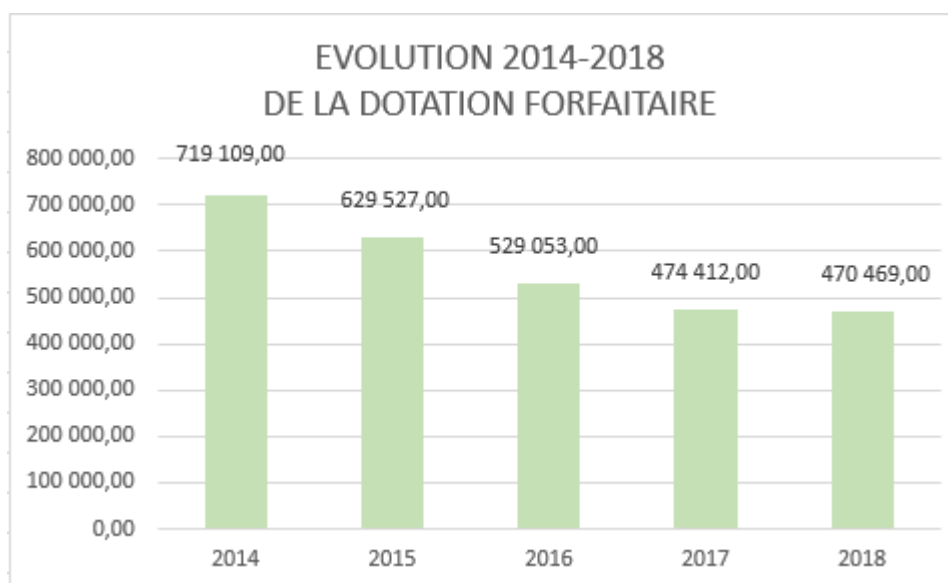
250 000 € seront inscrits au budget 2021.

La fiscalité reversée par la Communauté de communes

Le montant de l'attribution de compensation, fixé à 36 648 €, reste inchangé.

Les dotations de l'Etat

Pour rappel : Comme l'ensemble des collectivités territoriales, Mornant a participé au plan de redressement des finances publiques entre 2014 et 2018



Mais il faut aussi considérer l'évolution de l'ensemble des dotations

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	719 109,00	629 527,00	529 053,00	474 412,00	470 469,00	477 371,00	491 447,00
Dotation Solidarité Rurale	274 761,00	302 362,00	321 929,00	339 941,00	257 783,00	368 089,00	404 151,00
Dotation Nationale de Péréquation	148 555,00	159 678,00	195 598,84	145 941,00	233 973,00	142 559,00	160 284,00
total	1 142 425,00	1 091 567,00	1 046 580,84	960 294,00	962 225,00	988 019,00	1 055 882,00

On peut ainsi remarquer que Mornant perçoit une dotation de solidarité rurale en hausse après une baisse importante en 2018 (- 24% par rapport à 2017)

L'augmentation de la population prise en compte dans le calcul des dotations reste favorable à Mornant. Toutefois, les sommes inscrites au budget 2021 seront, par prudence, laissées au niveau de 2020.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes réelles de fonctionnement ne représentent qu'une faible part des ressources de la collectivité. Elles sont composées principalement :

- des atténuations de charges : remboursement pour les arrêts maladie, maternité,
- des produits des services plutôt à la baisse pour les raisons évoquées précédemment
- des prestations versées par la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires.

II- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

La situation pandémique bouleverse tout le fonctionnement habituel de la commune qui doit réagir au fur et à mesure des instructions gouvernementales.

Les charges à caractère générale seront inscrites à minima et incluront des «crédits Covid» mobilisables selon les circonstances.

Les charges de personnel

De 2018 à 2020, les charges de personnel ont augmenté avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire et le renfort en personnel sur les services.

Le chantier de réflexion avec la COPAMO et les communes voisines reste actif pour la mutualisation de services ou l'externalisation de missions, en veillant toutefois à ne pas alourdir les coûts globaux pour la commune.

C'est ainsi qu'en 2018 a été créé le service commun Espaces verts avec la COPAMO.

Actuellement, l'effectif des agents municipaux est de 59,5 ETP titulaires + 7,17 ETP non titulaires répartis en pôles :

- Direction générale
- Pôle Ressources et Moyens
- Pôle Culture Communication Evènementiel
- Pôle Scolaire - Patrimoine Bâti – Vie Associative
- Pôle Technique

L'agent en charge du CCAS émerge sur les effectifs de la commune mais son salaire + charges sont remboursés par le CCAS

La répartition par catégorie en équivalent Temps plein est de :

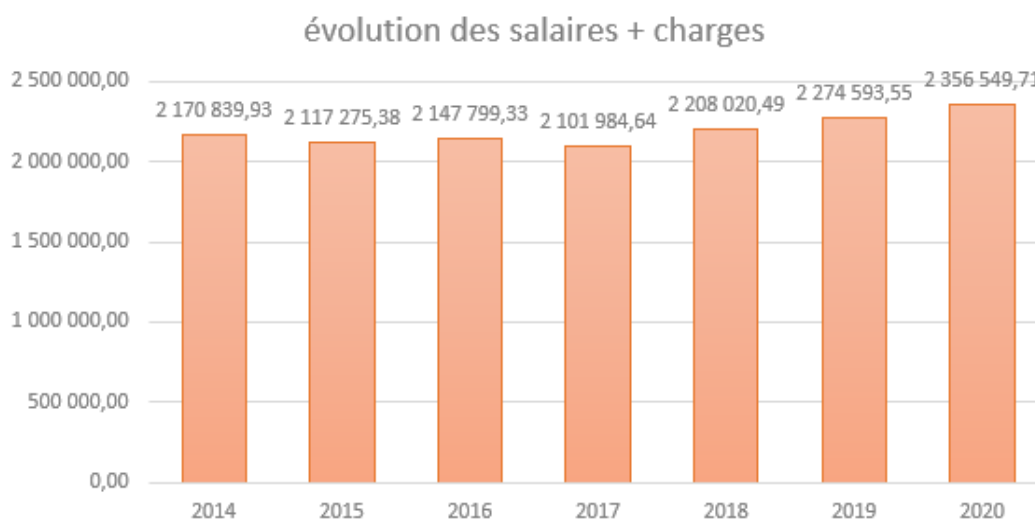
- 3 catégorie A
- 3 catégorie B
- 61 catégorie C ETP

PERSONNEL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
salaires + charges	2 170 839,93	2 117 275,38	2 147 799,33	2 101 984,64	2 208 020,49	2 274 593,55	2 356 549,71
assurance du personnel	46 782,38	60 614,91	42 779,97	63 118,88	60 120,16	62 378,68	84 059,35
CNAS	16 187,40	15 374,91	15 521,80	14 302,95	13 796,50	14 417,50	17 313,34
médecine du travail	448,12	7 900,00	5 628,47	4 936,23	3 910,22	4 674,05	5 623,96
total	2 234 257,83	2 201 165,20	2 211 729,57	2 184 342,70	2 287 865,37	2 358 082,78	2 465 566,36

La masse salariale augmente naturellement du fait du GVT (glissement vieillesse technicité) qui correspond à l'évolution de la carrière des agents.

De plus, pour Mornant, à l'occasion de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel), les primes des agents ont été augmentées progressivement sur 3 années (2018,2019, 2020) pour atteindre l'équivalent d'un 13ème mois.

La commune souscrit aussi une assurance pour se couvrir sur le risque statutaire. Elle adhère aussi au CNAS pour offrir aux agents l'accès à des prestations sociales et de loisirs.



Les subventions

Le dynamisme des associations a un rôle essentiel sur la commune et participe à la vigueur de la vie mornantaise.

La commune ne peut pas moins faire que de soutenir activement les associations en ces temps difficiles.

Le budget sera augmenté de 10 000 € en 2021 pour constituer un fonds de solidarité face aux conséquences du covid-19.

Concernant la subvention de fonctionnement du CCAS, un montant sera fixé à 80 000 €. Le CCAS est autonome depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette subvention lui permet de faire face aux dépenses de son personnel, aux aides sociales ainsi qu'aux actions de prévention santé/handicap, de solidarité et de politique en faveur des séniors.

Les 10 000 euros supplémentaires doit lui permettre de faire face aux nouvelles demandes d'aides qui lui seront adressées.

Les intérêts d'emprunts

Ils s'élèveront à 92 190.45 € en 2021 (non inclus les charges concernant un nouvel emprunt qui pourrait être fait en 2021)

I- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement de 2021 sont :

- Le résultat positif d'investissement généré en 2020 pour un montant de 1 275 000 €
- La part du résultat de fonctionnement (1 067 000 €) reversé en investissement : pour 2021, il sera nécessaire de maintenir une partie du résultat en fonctionnement.
- Le FCTVA correspondant au reversement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2019 s'élève à près de 696 000 €.
- La Taxe d'aménagement estimée au moins à 150 000 € pour 2021.
- Les amortissements estimés à 347 000 € pour 2021
- Des subventions notifiées :
 - Pour l'église :
SFIL 2019 pour 16 000 €
 - Pour l'aménagement de la place des arbres :
SFIL 2019 pour 46 970 €
 - Pour les travaux sanitaires et vestiaires du gymnase de la Tannerie :
SFIL 2019 pour 37 970 €
 - Pour la vidéoprotection et la gestion des accès aux bâtiments communaux :
Région 2019 pour 3 000 € (solde)
 - Pour le parc Saint Charles :
Département 2020 pour 190 000 €
 - Pour les modes doux :
SFIL 2020 pour 27 500 €

A noter que par mesure de prudence, seules les subventions notifiées seront inscrites au budget primitif, mais la commune obtiendra très certainement d'autres subventions sur ces projets inscrits en 2021 (Fédération de football, Département, Région Auvergne Rhône Alpes, Etat...).

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget primitif 2021 qui ne sera certainement pas réalisé.

II- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Financement des projets

Les investissements 2021 intégreront à la fois le report des dépenses engagées en 2020 mais non encore facturées, l'enclenchement des nouveaux projets et les travaux ou achats de matériels récurrents.

Les reports sur 2021 s'élèvent à 1 211 674.96 € (notamment pour) :

- ❖ Paiement d'études d'urbanisme
- ❖ Fin de paiement de la réhabilitation du Pôle Simone Veil
- ❖ Fin de paiement des travaux de Chambry Boiron
- ❖ Fin de paiement de travaux de voiries,
- ❖ Fin de paiement pour la construction du centre technique
- ❖ Fin de paiement du marché pour la vidéoprotection et le contrôle d'accès des bâtiments
- ❖ Paiement des crédits d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement Mayne Donzel
- ❖ Paiement d'études de programmation pour la future salle multi-activités
- ❖ Paiement des subventions de façades et d'amélioration de l'habitat

- ❖ L'acquisition d'une partie du bâtiment St Charles, du parc et de la chapelle
- ❖ Fin de paiement d'aménagements dans les locaux communaux
- ❖ Paiement de diverses factures d'achats de matériels

La Commune poursuit son programme d'investissement avec de nouveaux projets :

- L'aménagement de la nouvelle bibliothèque et des salles associatives dans le bâtiment St Charles
- Les études pour l'extension de la restauration scolaire
- Des travaux de voirie et déplacements doux
- Les aménagements du centre bourg

Mais maintien aussi à niveau ses bâtiments, installations et outils de travail :

- Travaux d'entretien du patrimoine
- Acquisition de mobilier urbain, signalétique
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection et de la gestion des accès des bâtiments communaux
- Achat d'outils de travail pour le personnel communal.
- Maintien à niveau des outils informatiques

Remboursement du capital des emprunts

Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 509 729.56.

4 – DE QUOI ALIMENTER LE PLAN PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS RECURRENTS

Maintien à niveau des équipements informatiques,

Gros travaux dans les bâtiments : toitures, chauffage, sécurité ...

Maintien à niveau des équipements de sécurité : extincteurs, poteaux d'incendie ...

Achat de mobiliers et de matériels pour les services

Liste non exhaustive

PARC SAINT CHARLES

Acquisition puis transformation de l'ancien couvent au rez-de-chaussée en une nouvelle bibliothèque ou en salles pour des réunions ou pour des associations

Aménagement de la chapelle

Mise en valeur du parc avec accès au public

Montant environ : 2 800 000 €

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

2021 sera surtout consacré à la finalisation du projet avec le Maître d'œuvre

2022 et 2023 verront se concrétiser la construction

Montant environ : 1 500 000 €

TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

Les besoins sont nombreux

Seront réalisés : RD115, lilas, Bellevue, Guillotière, C. Brunet, réservoir, RS 34, champ, Hartford, Ollagnon, Grandval, accès Madone

Montant environ : 700 000 €

RESTRUCTURATION DE L'AVENUE DE VERDUN

Finalisation des études en 2021

Participation versée à la Copamo, Maître d'ouvrage de l'opération

Montant prévu : 600 000 €

(50% en 2022 et 50% en 2023)

**RENFORCEMENT DE LA VIDEO-PROTECTION ET
DU CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS**

Montant environ : 250 000 €

**ACHAT DU TERRAIN POUR LA
FUTURE SALLE MULTI-ACTIVITES**

Montant environ : 600 000 €

DANS LES ECOLES

Remplacement des volets roulants
Travaux intérieurs à l'école élémentaire
(2021) puis à l'école maternelle (2022)

Etude de remise à niveau de tous les
sanitaires (2021) puis travaux

Montant environ : 300 000 €

Et renouvellement de matériel pour la
cuisine du restaurant : 75 000 €

RENOVATION DE L'EGLISE

Etudes spécifiques puis travaux

Montant environ : 1 500 000 €

ACQUISITIONS ET PREEMPTION

Accompagnement du projet de
transformation des anciens abattoirs

Acquisitions diverses ou préemptions

Montant environ : 1 000 000 €

MODES DOUX

Route de Chablenas, de Givors
et chemin du stade

Montant environ : 120 000 €

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

Création d'une desserte ONF pour nos
parcelles boisées

Curage de l'étang

Extension de l'irrigation à l'usage des
particuliers

Engazonnement du cimetière

Plantation d'arbres

Installation de ruches pédagogiques

Projet de bio-compostage

Silos enterrés d'ordures

CENTRE VILLE

Poursuite de l'attribution de subventions
OPHRU

Réfection des cheminées de la Poste

Mise à niveau parking Verchère, place St
Pierre et place Carnot

Bornes pour les forains

Montant environ : 700 000 €

Mais aussi

Projet Mayne-Donzel, construction d'un DOJO,
extension des bâtiments scolaires, devenir de
l'ancienne gendarmerie

5 – DES RECHERCHES ACTIVES DE SUBVENTIONS

Les collectivités locales portent une responsabilité importante pour que l'économie mise à mal par la pandémie se redresse rapidement. Elles doivent notamment être un vrai soutien aux entreprises par le biais de leurs investissements.

D'ores et déjà, Mornant est inscrit dans le projet de contractualisation avec l'Etat au travers du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) managé par la Copamo.

La Commune fera voter, dans les mois prochains, les demandes de subventions qu'elle pourra présenter

- à l'Etat(DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- à l'Etat (appel à projet pour un socle numérique)
- à la Région (Bonus relance)
- au Département
- à la fédération de football
etc.

EN CONCLUSION

Le budget 2021 est le premier budget de la nouvelle équipe municipale

Comme l'ensemble des collectivités, Mornant est confronté aux turbulences du covid-19 avec la nécessité d'adapter son fonctionnement au jour le jour.

Mornant ne souhaite pas « subir » mais au contraire souhaite « anticiper» pour pouvoir conserver une agilité en toutes circonstances.

Le budget de fonctionnement 2021 sera donc un budget à minima, incluant des possibilités d'aides et des dépenses exceptionnelles pouvant être utilisées en fonction des effets de la pandémie.

Par contre, Mornant ne peut pas faire l'impasse sur les projets structurants tels que l'aménagement du parc St Charles et l'installation de la nouvelle bibliothèque, l'extension des locaux de la restauration scolaire ou des travaux de voirie

De même, elle doit maintenir à niveau ses bâtiments et ses installations

Il est aussi nécessaire de cadrer le plan prévisionnel des investissements 2021/2026 et de commencer à préparer les dossiers pour les années futures